



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Aide humanitaire au Yémen

Question écrite n° 23522

Texte de la question

Mme Danièle Cazarian attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation de la population yéménite frappée par la famine. D'après les rapports de certaines organisations non gouvernementales, plus de 8,2 millions de yéménites seraient actuellement touchés par une épidémie de famine, résultat de la guerre civile qui détruit le pays depuis 2015. Ce conflit, opposant les rebelles houtistes à une coalition de pays du Moyen-Orient, menée par l'Arabie saoudite, a déjà fait des dizaines de milliers de morts parmi les civils, spectateurs des conflits et victimes des bombardements. De plus, le pays est soumis à un embargo par les différentes forces qui contrôlent les accès maritimes : l'aide humanitaire internationale est ainsi fortement contrôlée et donc très limitée. La vie au Yémen est devenue très chère, la population n'a plus les moyens de se nourrir et de se soigner correctement. En plus des millions de personnes touchées par la famine, plus d'1,5 million de yéménites auraient contracté le choléra. Plus de 50 000 enfants seraient déjà morts de faim. Elle lui demande quels sont les moyens mis en œuvre par la France pour apporter un soutien matériel, alimentaire et sanitaire aux millions de yéménites touchés par la famine, par le choléra et la misère, et quelles peuvent être les actions à mettre en place pour renforcer cette aide déjà existante.

Texte de la réponse

La population yéménite paye le prix fort de cinq ans de guerre. Elle doit faire face à l'insécurité alimentaire et à différentes épidémies, dont le choléra. La France est pleinement mobilisée pour venir en soutien aux populations civiles au Yémen. La détermination de la France à trouver des solutions concrètes à la crise humanitaire se traduit par un engagement multilatéral européen et onusien. La France s'est activement mobilisée en soutien aux pourparlers de Stockholm de décembre 2018 et pour leur mise en œuvre, notamment à Hodeidah. Dans le cadre des Nations unies, elle a contribué à l'adoption, à l'unanimité, des résolutions 2451 (fin 2018) et 2452 (début 2019), qui ont permis l'établissement d'une mission politique spéciale : la Mission des Nations unies en appui à l'accord sur Hodeïda (MINUAAH), puis le renouvellement de son mandat par la résolution 2505 (janvier 2020). La France continue de soutenir pleinement la médiation des Nations unies menée sous l'égide de Martin Griffiths, le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Yémen. Sur le plan européen, la France a soutenu l'adoption par le Conseil Affaires étrangères, le 18 février 2019, de conclusions sur le Yémen condamnant fermement toutes les actions qui compromettent les progrès accomplis par les parties yéménites dans le cadre des pourparlers menés sous l'égide des Nations unies à Stockholm, et demandant instamment à toutes les parties au conflit d'assurer la protection des civils, notamment des enfants, et de respecter pleinement le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'Homme. Elle avait, de même, soutenu le 25 juin 2019, des conclusions sur le Yémen dénonçant les bombardements de zones densément peuplées, l'utilisation de mines et munitions à fragmentation, la destruction d'écoles, hôpitaux, zones résidentielles, marchés, systèmes d'eaux, ports et aéroports ainsi que le recrutement d'enfants soldats. La détermination de la France à agir se manifeste également par l'aide qu'elle consacre à la crise sur le plan bilatéral et multilatéral. Ainsi, pour 2019, la France a contribué à hauteur de 9 M€ en matière humanitaire et de stabilisation au Yémen et en 2020, les efforts se sont poursuivis pour participer à la réponse humanitaire. Enfin,

la France s'engage en faveur d'une désescalade des violences, ainsi que d'une résolution politique de la crise, seule à même de mettre fin au conflit et à ses effets dévastateurs sur les populations civiles, y compris les attaques et violations massives des droits de l'Homme dont elles sont victimes. La France entretient un dialogue constant avec l'ensemble des parties au conflit et les Etats de la région, et les appelle à s'engager sur la voie d'un règlement politique. Elle leur rappelle également la nécessité d'un strict respect du droit international humanitaire et d'assurer un accès humanitaire sûr, constant et sans entraves aux populations. Dans ce contexte, la France insiste sur l'importance que des discussions, en vue d'un accord politique global, reprennent sans délais, sans préconditions et sur une base inclusive.

Données clés

Auteur : [Mme Danièle Cazarian](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23522

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2019](#), page 8523

Réponse publiée au JO le : [5 janvier 2021](#), page 91